STRATEGIE DE PRESERVATION DE L'AUTONOMIE ET DE PREVENTION DU RISQUE D'ISOLEMENT

Ce document complète le projet d'établissement 2023-2028.

L'EHPAD s'engage à promouvoir et préserver l'autonomie des résidents et de lutter contre l'isolement des résidents tout au long de leur parcours au sein de l'établissement.

La stratégie

L'accompagnement à l'autonomie constitue un objectif central de l'EHPAD, dans le respect de la dignité, des choix et du rythme de vie de chaque résident.



L'établissement s'engage à :

- Maintenir les capacités fonctionnelles, cognitives et relationnelles des résidents ;
- Prévenir ou ralentir la perte d'autonomie ;
- Encourager la participation des résidents aux décisions qui les concernent ;
- Favoriser l'exercice des activités de la vie quotidienne selon les capacités de chacun ;
- Prévenir les risques de dépendance, de repli sur soi et d'isolement social ;
- Soutenir l'autodétermination et le libre choix des personnes accompagnées ;
- Développer un environnement favorisant l'autonomie et la sécurité.

Les outils

Dès l'admission, une évaluation complète de l'autonomie est réalisée afin de déterminer les besoins en soutien et les capacités préservées. Cette évaluation prend en compte les dimensions physiques, cognitives et sociales, et sert de base à la construction du plan d'accompagnement personnalisé, adapté au niveau d'autonomie de chaque résident.

L'établissement met en œuvre des actions de prévention et de maintien des capacités, visant à limiter les effets de l'isolement, de la dépendance et du vieillissement. Les professionnels bénéficient de formations et de sensibilisations régulières sur la perte d'autonomie, la prévention de l'isolement, la mobilité et la stimulation des capacités résiduelles. Ces formations permettent d'adopter des pratiques cohérentes, respectueuses et sécurisantes dans l'accompagnement quotidien.

Les activités proposées au résident sont conçues pour favoriser le maintien et le développement des capacités physiques, cognitives et sociales, en respectant son rythme et ses choix. Cela inclut la stimulation fonctionnelle, les exercices de mobilisation, les activités occupationnelles et sociales, ainsi que les actions favorisant la participation à la vie collective et le lien avec l'extérieur. Le résident peut ainsi se voir proposer la participation au PASA (cf projet spécifique), à l'activité physique adaptée conduit par notre prestataire Siel Bleu et/ou aux activités proposées par l'animatrice. Le partenariat avec l'école permet aux résidents de maintenir leurs capacités physiques et cognitives.

De plus, la préservation de l'autonomie se renforce par la présence de professionnels dédiés salariés et intervenants extérieurs comme la psychomotricienne, l'ergothérapeute, médiation animale, les kinés, les bénévoles.

Un suivi régulier de l'autonomie est assuré par l'équipe pluridisciplinaire, permettant de réajuster le projet d'accompagnement personnalisé selon l'évolution des capacités et des besoins du résident. Cette démarche vise à préserver l'autonomie, renforcer le sentiment de sécurité et de confiance, et soutenir l'épanouissement personnel dans le respect des valeurs de bientraitance et de qualité de vie.